



# « Face à la concentration de l'aval, aidons les agriculteurs à se regrouper »

Les agriculteurs sont écrasés par leur rapport de force commercial inégal avec les acteurs de l'aval de la chaîne agroalimentaire. Leur regroupement en Associations d'Organisations de Producteurs est la meilleure réponse pour protéger notre souveraineté alimentaire, estiment plusieurs responsables politiques.



Les Etats membres peuvent consacrer jusqu'à 3 % des fonds de la PAC pour cofinancer les projets des producteurs, tournés vers la modernisation et la transition écologique sur le terrain, soulignent les auteurs. (Thierry ZOCCOLAN / AFP)

Par **Tribune collective**

Publié le 26 mars 2025 à 14:00 | Mis à jour le 26 mars 2025 à 14:07



Votre abonnement vous permet d'accéder à cet article

Nourrir les Français et faire vivre les agriculteurs sont au coeur du **Projet de loi d'orientation agricole** qui vient d'être adopté par le Parlement. Avec le gouvernement, les

parlementaires ont élaboré un texte qui entame la réforme de notre agriculture et fixe un nouvel objectif : la structuration. Or il n'y aura pas de véritable structuration sans regroupement des agriculteurs en Associations d'Organisations de Producteurs pour tenir face à un aval, toujours plus concentré.

Le moment est crucial. Changement climatique, guerre commerciale et baisse de la population agricole : notre capacité à produire souverainement et à exporter est en danger. Mais nos producteurs agricoles font face à une autre menace, moins connue : la concentration de l'aval. Leurs acheteurs, regroupés, **pèsent dans les négociations commerciales** avec les agriculteurs et font pression à la baisse sur les prix. La DGCCRF alerte d'ailleurs sur la menace accrue d'une multiplication des pratiques abusives et de contournement du droit national.

## Petites exploitations

Si les différentes versions de la loi Egalim qui se succèdent depuis 2018 ont permis de poser les bases d'une régulation des relations commerciales, **les résultats sur le terrain sont insuffisants**, et certains acteurs de l'aval semblent hors de portée. C'est la preuve de failles structurelles d'un système qui peine à garantir une rémunération juste pour les centaines de milliers de producteurs français.

### LIRE AUSSI :

- **Souveraineté alimentaire : la loi d'orientation agricole partiellement censurée par le Conseil constitutionnel**
- **CHIFFRES - Qui sont les nouveaux agriculteurs en France ?**

Notre paysage agricole n'est pas celui de la Hollande ni celui de l'Allemagne, tous les deux marqués par le regroupement des agriculteurs au sein de grandes exploitations. Il est au contraire un réseau d'un grand nombre de petites exploitations. Le coeur battant de la ruralité française est une agriculture d'entreprises familiales.

## Production mutualisée

Dans ce contexte, deux options se présentent. Soit renforcer les régulations **des négociations commerciales**, une solution difficile à mettre en oeuvre sans bouleverser les droits français et européen et qui fera éclore de nouvelles méthodes de contournement ;

soit, soutenir directement les agriculteurs par leur pouvoir structurel de négociation, en les encourageant à se regrouper en Organisations de Producteurs (OP) et en Associations d'OP.

Ce sont des structures économiques qui permettent aux agriculteurs de mutualiser leur production au moment de la mise sur le marché pour ajuster les quantités, les prix et ainsi de peser dans les négociations commerciales. Elles permettent de sécuriser les revenus des agriculteurs et de maintenir une certaine diversité de productions. Sans elles, une grande partie des exploitations risquerait de disparaître sous la pression de la concentration de l'aval.

*« Ce sont des structures économiques qui permettent aux agriculteurs de mutualiser leur production au moment de la mise sur le marché pour ajuster les quantités, les prix et ainsi de peser dans les négociations commerciales. »*

Donner aux agriculteurs les moyens de se regrouper ne signifie pas les mettre sous perfusion, c'est exactement l'inverse ! C'est renforcer leur pouvoir de négociation et créer ce levier indispensable pour rééquilibrer les rapports de force entre l'amont et l'aval. C'est préserver un mode de production ancré dans les territoires et qui respecte des valeurs de durabilité, de responsabilité sociale et de qualité.

## **Fonds de la PAC**

L'Union Européenne, consciente des déséquilibres existants, a toujours montré une volonté claire d'accompagner la structuration des producteurs en prévoyant des dérogations à son propre droit de la concurrence mais aussi des aides. Les Etats membres peuvent consacrer jusqu'à 3 % des **fonds de la PAC** pour cofinancer les projets des producteurs, tournés vers la modernisation et la transition écologique sur le terrain. Fin 2024, l'Union Européenne a même proposé d'augmenter cette enveloppe à 6 %. Mais

la France, à la traîne, n'alloue aujourd'hui que 0,5 % de son enveloppe : une autre politique agricole est possible !

Si la France souhaite préserver sa compétitivité sur les marchés européens et mondiaux et assurer un avenir durable à ses agriculteurs, elle doit soutenir activement la structuration des producteurs. C'est la force nécessaire à notre souveraineté alimentaire.

**LIRE AUSSI :**

- **Négociations commerciales : le ras-le-bol des PME et des ETI**

*Les signataires de la tribune :*

**Guillaume Garot** est ancien ministre de l'agroalimentaire et député de la Mayenne (PS).

**Anne-Laure Babault** est ex-députée de Charente-Maritime et chargée d'une mission d'information sur la loi Egalim (Renaissance).

**Paul Molac** est député du Morbihan (LIOT).

**Mélanie Thomin** est députée du Finistère (PS).

**Claudia Rouaux** est députée d'Ille-et-Vilaine (PS).

**Fabrice Barusseau** est député de Charente-Maritime (PS).

**Dominique Potier** est député de Meurthe-et-Moselle (PS).

**Denis Fégné** est député des Hautes-Pyrénées (PS).

**Valérie Rossi** est députée des Hautes-Alpes (PS).

**Chantal Jourdan** est députée de l'Orne (PS).

**Romain Eskenazi** est député du Val-d'Oise (PS).

**Céline Thiébault-Martinez** est députée de Seine-et-Marne (PS).

**Hubert Ott** est député du Haut-Rhin (Les Démocrates).

**Jérémy Patrier-Leitus** est député du Calvados (Horizons).

**Patricia Schillinger** est sénatrice du Haut-Rhin (PS).

**Yves Bleunven** est sénateur du Morbihan (UC).

**Bernard Buis** est sénateur de la Drôme (RDPI).